



MISSION

L'AUDIT PAR AUDECA

Notre métier d'audit et de commissariat aux comptes, en certifiant la qualité et la fiabilité de vos informations financières, est un gage de transparence et donc de confiance pour vos parties prenantes et contribue ainsi à votre croissance. C'est pourquoi nous avons à cœur de vous apporter un service personnalisé et toujours à la pointe des réglementations.

Pour assurer un audit de qualité, nous constituons des équipes pluridisciplinaires capables d'aborder les problèmes les plus complexes, à l'aide d'une méthode globale éprouvée, et nous déployons les démarches et les outils d'audit les plus récents. Et parce que nous sommes conscients que le développement de votre potentiel repose sur un service sur mesure autant que sur une méthodologie cohérente, nous mettons tout en œuvre pour vous faire bénéficier de notre connaissance approfondie de votre secteur, de vos thématiques et des informations les plus récentes.

Chez AUDECA nous sommes convaincus que l'entreprise et l'auditeur doivent travailler ensemble, sans collusion. Un "ami critique" est un "ami" véritable qui n'est pas complaisant, capable de dire des vérités parfois difficiles à entendre, tout en restant un "ami" sincère qui cherche des solutions. Le commissaire aux comptes est un partenaire indépendant et de confiance qui permet à l'entreprise de s'améliorer dans ses processus d'élaboration d'information financière.



/ MOYENS HUMAINS

AUDECA aime les talents ! Nos équipes soudées évoluent dans une ambiance de travail agréable et disposent de compétences pluridisciplinaires actualisées en permanence. Ouvertes d'esprit, elles sont à l'écoute de nos clients, de leurs comptes et de leurs processus. La dimension humaine de notre cabinet fait que les équipes, qui interviennent d'une année sur l'autre dans votre entreprise, restent stables.

/ L'AUDIT CONTRACTUEL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Chez AUDECA, nous pouvons fournir une réponse adaptée à vos besoins spécifiques au travers de l'audit contractuel. La qualité de l'information financière est essentielle pour mesurer la performance et la santé des entreprises. Elle est un facteur de confiance pour les marchés et contribue donc à la croissance économique. L'information financière comprend l'ensemble des données sur la base desquelles les dirigeants vont prendre des décisions en termes d'investissement, d'opérations de croissance ou de financement. L'information financière construit l'économie de demain. L'audit contractuel est une mission "ouverte" qui vous permet de bénéficier de services à forte valeur ajoutée, notamment, dans les domaines suivants :

- **L'évaluation d'entreprise** dans le cadre de vos opérations de croissance externe ou de restructuration (y compris si la société cible a déjà un Commissaire aux comptes).
- Nous sommes en mesure de réaliser des audits d'acquisition (aussi appelé due diligence) lors d'opérations comme **l'achat d'un fonds de commerce ou une prise de participation** dans une entreprise existante. **L'audit d'acquisition** se déroule dans un schéma de diagnostic global et de stratégie de négociation entre l'acheteur et le vendeur, nous disposons des compétences en interne pour réaliser ces missions. Nous pourrions faire ressortir les forces et les faiblesses de la cible et grâce à notre réseau de techniciens, nous pourrions être le "maître d'œuvre" de vos opérations de croissance.

- L'analyse de la qualité de votre **système d'information** : pour le sécuriser et améliorer sa fiabilité.
- **Cybersécurité** : Dans un monde interconnecté et où le volume et la concentration des données et des transactions numériques explosent, l'exposition au risque de cyberattaques est amplifiée. D'autant plus que ces informations sont aisément accessibles, depuis n'importe où, dans l'ensemble de l'écosystème de l'entreprise. Nos experts aident à évaluer, à développer et à gérer les capacités de l'entreprise en matière de cybersécurité.
- L'audit de la mise en place dans votre entité du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
- Intervenir en matière de **prévention et de détection des fraudes**.
- Réaliser un **audit des comptes consolidés** non obligatoire légalement.
- **L'audit social** : en examinant la fonction "Personnel" de votre entreprise nous pourrions vérifier la régularité de vos pratiques et identifier les risques encourus.
- **L'évaluation d'actifs ou passifs** : dans le cadre d'opérations ciblées.
- L'évaluation de **risques spécifiques**.

On parle alors d'audit contractuel, dans la mesure où cette intervention a lieu dans un cadre contractuel et est définie librement entre le Commissaire aux Comptes et son client. Bien qu'il ne soit plus dans le cadre de l'audit légal, le Commissaire aux Comptes est tenu au respect des normes de travail de la profession et de son Code de Déontologie. Sa mission nécessite la mise en œuvre de diligences et de procédures rigoureuses qui produisent des services à forte valeur ajoutée.



/ NOS AUTRES MISSIONS LÉGALES

Nous sommes également susceptibles d'intervenir en tant que commissaires aux apports, à la transformation, à la fusion, apports partiels d'actif ou scissions.

Mais également,

- Pour l'attestation de comptes intermédiaires avant un emprunt.
- Une attestation pour l'obtention de subventions, une augmentation de capital.
- D'autres attestations particulières.

/ UNE MISSION À FORTE VALEUR AJOUTÉE

Dans le cadre de notre mission, nous exercerons notre jugement professionnel afin d'évaluer les risques liés au système comptable et au contrôle interne, mais également financiers et juridiques. Nous apprécierons l'efficacité des procédures de contrôle interne afin que vous puissiez optimiser votre organisation dans un objectif de sécurité financière.

En vous aidant à identifier les forces et les faiblesses de votre entreprise, le contrôle interne vous donnera l'occasion, à vous, chef d'entreprise :

- D'améliorer vos procédures
- De réduire les risques, notamment en ce qui concerne la fraude
- De vérifier la bonne exécution des décisions de la direction générale
- De vérifier que vos règles d'éthique sont respectées
- D'améliorer la qualité de l'information comptable et financière
- D'améliorer votre flux d'information
- D'améliorer vos processus de décision

Le contrôle interne vous aidera à déterminer si toute la richesse produite par votre entreprise lui est bien restituée et à préserver le patrimoine de l'entreprise.

/ AUDIT LÉGAL DES COMPTES

Nous intervenons dans tous les types de structures et nous adaptons notre audit aux risques identifiés et à la taille de votre organisation. Nous apportons ainsi une vraie valeur ajoutée à notre mission.

• L'amélioration du dispositif de contrôle interne

L'appréciation de votre contrôle interne est un moment privilégié de coopération et d'échanges avec vous. Il permet d'améliorer le niveau de vigilance et se révèle un accélérateur de progrès en matière comptable dans votre organisation.

• La confiance apportée par des comptes certifiés

Des comptes audités ont une valeur forte. Ils certifient qu'ils traduisent bien la réalité économique, financière et sociale de l'entité auditée et constituent un levier d'actions de développement pour vous. La démarche de l'audit basée sur l'analyse des risques permet ainsi de mieux maîtriser et sécuriser l'activité.

• L'accompagnement dans la durée

L'accompagnement au cours des six exercices de notre mandat permet de sécuriser les décisions prises face aux dispositions légales et réglementaires. En dialoguant régulièrement avec vous, nous entrons dans une démarche de partenariat fondée sur la confiance, avec un objectif d'efficacité et de pérennité de l'exploitation. En fonction de vos besoins, nous étudierons également, avec vous les nouvelles missions proposées par la loi PACTE.

• La prévention des difficultés et de leurs conséquences

La loi française a confié aux commissaires aux comptes une mission obligatoire d'alerte et par conséquent, de prévention des difficultés des entreprises. Elle permet d'agir rapidement, d'anticiper les réactions et facilite la réorganisation d'une société, contribuant ainsi à la poursuite de l'activité, au maintien des emplois et à l'apurement des passifs.





AUDECA

AUDIT • CONSEIL • EXPERTISE

183 cours du Médoc - BP 10125

33041 Bordeaux Cedex

T. 05 57 81 02 60

5 place des Martyrs de la Résistance

33340 Lesparre-Médoc

T. 05 56 41 69 48

contact@audeca.biz

www.audeca.biz